

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2007-033

DATE : 27 juin 2011

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
800, square Victoria, 22e étage, Montréal
(Québec) H4Z 1G3

Partie demanderesse / Mise en cause

c.

GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.,
1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec)
H3Z 2B1

et

**SOCIÉTÉ DE GESTION DE FORTUNE
TRIGLOBAL INC.,** 2000, rue Peel, bur. 540,
Montréal (Québec) H3A 2W5

et

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS, 243, rue
Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

ANNA PAPATHANASIOU, 5206, rue Ponsard,
Montréal (Québec) H3W 2A8

et

FRANCO MIGNACCA, 8227, rue Benjamin
Franklin, Montréal (Québec) H1E 6W2

et

JOSEPH JEKKEL, 08, Sydney-Cunningham,
Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

et

PNB MANAGEMENT INC., 518-3551, boul St-
Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

MARIO BRIGHT, 518-3551, boul St-Charles,
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

FOCUS MANAGEMENT INC., P.O. Box 30440,
Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman
Island, BWI

et

IVEST FUND LTD., The British Colonial Center
of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O.
Box N-3935, Nassau

et

KEVIN COOMBES, P.O. Box 30440, Seven
Mile Beach, Grand Cayman, Cayman Island,
BWI

et

3769682 CANADA INC., 1304, rue Green, bur.
301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

Parties intimées

et

INTERACTIVE BROKERS, 1800, av. McGill
College, Bur. 2106, Montréal (Québec) H3A
3J6

et

BANQUE CIBC, 1155, Boul. René-Lévesque
Ouest, Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

GROUPE FINANCIER BANQUE TD, 500, rue
St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec)
H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount
(Québec) H3Z 2A4

et

BNP PARIBAS (CANADA), 1981, av. McGill
Collège, Montréal (Québec) H3A 2W8

Parties mises en cause

et

**JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE
GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.**,

**PNB MANAGEMENT INC., 2967-9420
QUÉBEC INC., 4384610 CANADA INC. ET
4190424 CANADA INC.**

Partie mise en cause / Demandeur

AVIS D'AUDIENCE

[art. 29 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*
(2004) 136 G.O. II, 4695]

Soyez avisés que Jean Robillard, ès qualités d'administrateur provisoire de Gestion de Capital Triglobal inc., PNB management inc., 2967-9420 Québec inc., 4384610 Canada inc. et 4190424 Canada inc., a, le 27 juin 2011, saisi le Bureau de décision et de révision d'une requête amendée à l'effet de recommander la désignation d'un liquidateur et d'ordonner la levée partielle des ordonnances de blocage visant 4190424 Canada inc., Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright, le tout en vertu des articles 249 et 261 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et des articles 93 et 115.14 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2).

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision tiendra une audience le **8 juillet 2011, à 9 h 30**, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Prenez note que le Bureau autorise un mode spécial de signification de la requête amendée et du présent avis d'audience par voie de communiqué de presse sur le site Internet de l'Autorité, pour les intimés suivants :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Mario Bright;
- Société de Gestion de Fortune Triglobal inc.;
- Anna Ppathanasiou;
- Kevin Coombees; et

500, René-Lévesque Ouest,
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2211
Télééc. : (514) 873-2162

- 3769682 Canada inc.

Veillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* [(2004) 136 G.O. II, 4695], toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 27 juin 2011.

(S) Geneviève Mantha

M^e Geneviève Mantha, conseillère juridique